

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/06/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	18

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 19 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 13/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/06/2025.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, M. GOBBE Thierry, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme CHAUVIN Vanessa, Mme DUFROU Virginie, M. BARDOU René, M. DERBRÉ Gérard, Mme VAN BOURGOGNE Sylvie,

**Excusés** ayant donné procuration : Mme ROBIN Elisabeth à M. BARRÉ Olivier, M. ANDRÉ Vincent à M. SAUZEAU Dominique, M. ORRIERE Philippe à M. DERBRÉ Gérard

**Absent** : M. GAMBERT Eric

**A été nommée secrétaire** : Mme BOULAIN Anne,

### 2025-27 MARCHÉS PUBLICS – Travaux de rénovation et extension de la salle des loisirs l'Aquarelle – Attribution du marché de travaux

#### Le programme de l'opération :

La commune de Saint-Jean-sur-Mayenne a souhaité engager une opération de rénovation et d'extension de la salle des loisirs l'Aquarelle.

L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 760.000,00 € HT.

#### Mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage :

Par convention de mandat en date du 12 décembre 2023, la commune de Saint-Jean-sur-Mayenne a confié à la SEM Laval Mayenne Aménagements un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour assurer la conduite de cette opération.

Sur ce fondement, la SEM LMA assure l'ensemble des actions requises pour la passation et l'exécution des marchés publics nécessaires à la mise en œuvre du projet.

#### Marché de travaux :

Par avis d'appel public à la concurrence en date du 4 avril 2025, la SEM Laval Mayenne Aménagements a engagé, conformément aux dispositions de l'article L2123-1 du code de la commande publique, une procédure adaptée ouverte pour la passation des marchés de travaux.

Conformément aux dispositions du code de la commande publique, les travaux sont allotés en 12 lots selon la décomposition suivante :

N° du lot	Désignation du lot
LOT N°01	DESAMIANTAGE
LOT N°02	TERRASSEMENTS - GROS OEUVRE
LOT N°03	CHARPENTE BOIS - ACIER
LOT N°04	COUVERTURE METALLIQUE
LOT N°05	MENUISERIES EXTERIEURES ALU et ACIER - SERRURERIE
LOT N°06	MENUISERIES INTERIEURES BOIS
LOT N°07	PLAQUISTERIE - ISOLATION - PLAFONDS
LOT N°08	CARRELAGE - FAIENCE
LOT N°09	PEINTURE - SOLS SOUPLES
LOT N°10	ELECTRICITE
LOT N°11	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE
LOT N°12	ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE

Après clôture de la phase de consultation, la SEM LMA a constaté le dépôt de 24 propositions pour la réalisation de cette opération.

En application de la consultation de mandat, la SEM Laval Mayenne Aménagements a analysé les propositions à l'aune des critères suivants :

### 1. Valeur technique : 60%

La notation de ce critère sera effectuée au regard des sous-critères suivants, appréciés à partir des éléments inscrits au sein du cadre de mémoire technique :

- **Méthodologie employée et démarches environnementales pour l'exécution des travaux : 40 points**

La notation de ce sous-critère est effectuée à partir de la méthodologie proposée (préparation des études d'exécution, suivi et respect du calendrier, conditions d'exécution des travaux...), de la compréhension des contraintes et enjeux de l'opération.

Elle prend également en compte l'appréhension des conditions d'hygiène, et de sécurité, la démarche environnementale du candidat pour l'exécution des travaux (gestion des déchets...) ainsi que le contrôle qualité des travaux réalisés. Le candidat présente un planning prévisionnel.

- **Moyens techniques et humains mobilisables pour la mise en œuvre de l'opération : 20 points**

La notation de ce sous-critère est effectuée à partir des moyens humains affectés à l'opération (composition de l'équipe, expérience professionnelle et qualifications...) ainsi que des moyens techniques mis à leur disposition.

### 2. Prix des prestations : 40%

Après analyse des propositions, la SEM Laval Mayenne Aménagements a proposé à la commune d'attribuer les travaux aux entreprises présentant l'offre économiquement la plus avantageuse suivantes :

Tableau de synthèse		
Lot	Attributaire	Montant
1	EMERAUDE DEPOLLUTION	28 083.60
2	BTEM	116 5950.19
3	COURCELLE	85 672.82
4	CRUARD	151 072.73
5	BRAULT NOVALU	79 150.00
6	PELÉ	49 001.64
7	JARRY	90 667.60
8	Infructueux	relance
9	MARCHAND	31 060.72
10	ISOLEC	86 541.41
11	CSM	55 451.16
12	GERAULT	50 862.16

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'approuver la conclusion des marchés de travaux selon la répartition suivante et d'autoriser la SEM Laval Mayenne Aménagements à signer ceux-ci.

## **MARCHES PUBLICS – Travaux de rénovation et extension de la salle des loisirs l'Aquarelle – Attribution du marché de travaux**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-21,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 et suivants,

Vu la convention de mandat en date du 12 décembre 2023 confiée par la commune à la SEM Laval Mayenne Aménagements (SEM LMA) pour une opération de réhabilitation et d'extension de la salle des loisirs l'Aquarelle,

Considérant la procédure de passation d'un marché public de travaux engagée par la SEM LMA, mandataire, afin de sélectionner les entreprises de travaux nécessaires à la réalisation de ce projet,

Considérant l'analyse des offres déposées pour ce projet réalisée par la SEM LMA,

Considérant la proposition d'attribution des offres considérées comme étant les plus avantageuses pour chaque lot, lesquelles permettent de financer le projet pour un montant partiel de **381 424,34€ H.T.**

Considérant que la commune doit autoriser la SEM LMA à signer le marché avec les attributaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, et à l'unanimité,

- **Article 1** : Approuve l'attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation et l'extension de la salle des loisirs l'Aquarelle selon la décomposition suivante :

Tableau de synthèse		
Lot	Attributaire	Montant
1	EMERAUDE DEPOLLUTION	28 083.60
2	BTEM	116 595.19
3	COURCELLE	85 672.82
4	CRUARD	151 072.73

- **Article 2** : Autorise la SEM Laval Mayenne Aménagements, Mandataire, à signer les marchés de travaux avec les attributaires pour les lots 1 à 4 et à réaliser toutes les formalités nécessaires à la conclusion des marchés ;
- **Article 3** : Autorise la SEM Laval Mayenne Aménagements, Mandataire, à relancer le lot 8 Carrelage – Faïence déclaré infructueux ;
- **Article 4** : Autorise la SEM Laval Mayenne Aménagements, Mandataire, à demander la prolongation des offres aux entreprises, concernant les lots de 5 à 12, pour une durée de 90 jours.

Adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

La secrétaire de séance  
Anne BOULAIN



Pour copie conforme :  
En mairie, le 23/06/2025  
Le Maire

Olivier BARRÉ



